



# CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Responsabilité – Intégrité – Impartialité



## Communiqué N° 002/2025/PCNT Portant Convocation d'une Plénière

Le Président du Conseil National de la Transition convie l'ensemble des Honorables Conseillers nationaux à une plénière, ce **vendredi 31 janvier 2025, à 15 heures à l'hémicycle du Palais du Peuple.**

L'ordre du jour de cette Plénière porte sur les délibérations autour des Conventions et Accords ci-après :

- 1. Le Contrat de crédits acheteur N°3 entre la République de Guinée et la BPI-FRANCE SA, relatif au financement de l'installation d'un système de surveillance aérienne à l'Aéroport de Conakry, signé le 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour un montant de 39 millions d'euros ;**
- 2. La Demande de modification et de correction de la loi L/2024/010/CNT du 24 mai 2024 portant autorisation de ratification de la convention cadre de crédits entre la République de Guinée et la Société BPI-FRANCE SA pour la construction de quatre (4) hôpitaux régionaux.**

Sont invités à prendre part à cette Plénière :

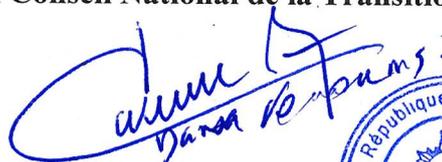
- Les Membres du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) ;
- Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Les Présidents des Institutions Républicaines ;
- Le Conseiller du Président de la République, chargé des Relations avec les Institutions Républicaines ;
- Les Membres du Gouvernement ;
- Les chefs des missions diplomatiques, consulaires et Organisations internationales accrédités en République de Guinée ;
- Madame la Gouverneure de la ville de Conakry ;
- Les Présidents des Délégations Spéciales des communes de Conakry ;
- L'Administrateur général de l'Administration et contrôle des grands projets ;
- Le Directeur général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;
- Le Secrétaire Exécutif de l'Agence Nationale de Lutte Contre la Corruption et de la Promotion de la Bonne Gouvernance ;
- Le Coordonnateur du Bureau de suivi des Priorités Présidentielles ;
- Les Représentants des Coalitions des Partis politiques ;
- Les Représentants des Centrales syndicales ;
- Les Représentants des Organisations de la Société civile ;
- Le Représentant du Conseil National des Jeunes de Guinée ;
- Les Anciens membres du CTRN et du CNT de 2010 ;
- Les Représentants des Organisations de la Presse publique et privée.

Compte tenu de l'importance de l'ordre du jour, la présence de tous les Honorables Conseillers Nationaux est exigée.

Conakry, le 30 janvier 2025

P. Le Bureau

Le Président du Conseil National de la Transition

  
Dansa Kourouma

Dr Dansa KOUROUMA

